



Communiqué de presse

Cergy, le 1er février 2024

Parents et futurs parents, l'Assurance Maladie vous accompagne

En 2023, **plus de 17 000 naissances** ont été enregistrées dans le département du Val-d'Oise.

La période qui s'étend de la grossesse jusqu'aux 3 ans de l'enfant se caractérise comme étant une période clef pour le développement de l'enfant, sa santé actuelle et future ainsi que celle de ses parents.

Dans le cadre de la politique publique autour des « 1000 premiers jours de l'enfant », l'Assurance Maladie du Val-d'Oise renforce son accompagnement des futurs parents dès le début de la grossesse en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et le Conseil départemental.

Avant l'accouchement :

Dès réception de la déclaration de grossesse, l'Assurance Maladie du Val-d'Oise propose pour un meilleur suivi :

- un **calendrier personnalisé des examens médicaux**, indiquant mois après mois les dates des principaux examens de suivi de grossesse, les périodes de prise en charge à 100 % et les dates du congé maternité.

Un **entretien prénatal précoce** est notamment remboursé à 100 % à partir du 4^e mois de grossesse. Ce rendez-vous, individuel ou en couple, avec une sage-femme ou un médecin, est un temps d'écoute, d'échange et d'information autour de la grossesse et du projet de naissance.

- le guide **[Ma maternité – je prépare l'arrivée de mon enfant](#)**, répondant de manière simple et pratique aux questions fréquentes : prise en charge des soins, suivi médical, conseils santé, indemnités journalières, congé maternité, congé paternité...
- un **service personnalisé sur le [compte ameli](#)**, en activant le service « **Vous attendez un enfant** » disponible dans l'espace « Prévention » du compte ameli. Ce service permet de recevoir régulièrement et tout au long de la grossesse, des informations pratiques sur le déroulement et le suivi de la grossesse.
- des **ateliers collectifs d'information et d'échanges** permettant aux futurs parents de bien préparer l'arrivée de leur enfant lors d'un atelier en présentiel ou en distanciel.

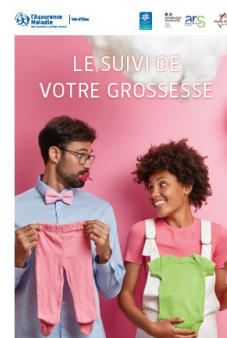
Après l'accouchement :

L'Assurance Maladie continue de vous accompagner au quotidien.

- Dès la naissance, grâce à la démarche en ligne de **déclaration de naissance de l'enfant** à l'Assurance Maladie via le [compte ameli](#).
- Durant l'enfance, grâce à des **examens de suivi médical** jusqu'à son adolescence, pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Les premiers sont à programmer avec le médecin qui le suivra dès les premières semaines.
- Suite à la grossesse, la mère pourra bénéficier de plusieurs **examens de suivi postnatal**, pris en charge par l'Assurance Maladie, pour faire le point sur son état de santé.

Un **entretien postnatal précoce**, réalisé par une sage-femme ou un médecin entre les 4^e et 8^e semaines qui suivent l'accouchement, permet ainsi d'évaluer les besoins de la femme ou du conjoint en termes d'accompagnement et de détecter les premiers signes de la dépression.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#) et [téléchargez notre guide](#) pour un meilleur suivi de grossesse.



1000 premiers jours de l'enfant

La notion de "1000 premiers jours" désigne la période de vie allant de la grossesse jusqu'aux 2 ans du nourrisson.

Pour les futurs parents, cette période des 1000 premiers jours, c'est aussi un temps de profonds changements qui suscitent souvent des questions, des attentes et peut être source de difficultés.

C'est pourquoi, le site internet et l'application "1000 premiers jours" référencent des informations pour accompagner et soutenir les parents durant cette période.

Consultez le site 1000-premiers-jours.fr.

À propos de l'Assurance Maladie du Val-d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val-d'Oise est responsable de la protection de la population du département, soit plus d'1,3 million d'assurés, et verse chaque année plus de 4 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 950 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.